



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Valérie Michel
LET220938
Tél : 05 59 01 64 19
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 18 juillet 2022

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté n° 64-2022-07-18-00001 du 18 juillet 2022 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement relatif au projet de prélèvement d'eau de nappe (essais de pompage) pour la réalisation d'un parking souterrain dans le cadre de l'aménagement urbain îlot Foch à Saint Jean de Luz.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
Le responsable de l'unité police de l'eau
Pays-Basque

Arnaud BIDART

LUZIEN STATIONNEMENT
Tour Voltaire
1 place des Degrés
92800 PUTEAUX